

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **lundi 4 juillet 2016** à **19 h**, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre La Salle, maire

Madame Sophie Racette, conseillère  
Madame Isabelle Marsolais, conseillère  
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller  
Monsieur Claude Mercier, conseiller  
Monsieur François Leblanc, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire.

Absence : Madame Josyane Forest, conseillère

Madame Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

---

#### **Résolution n° 249-2016**

##### **Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

#### **Résolution n° 250-2016**

##### **Adoption des procès-verbaux du 6 et du 20 juin 2016**

---

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que les procès-verbaux du 6 et du 20 juin 2016 soient adoptés tels que rédigés.

#### **Résolution n° 251-2016**

##### **Approbation des comptes**

---

ATTENDU QUE le conseil municipal a vérifié la conformité des listes de comptes obtenues précédemment;

ATTENDU QUE la directrice générale atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais que les listes des comptes soient acceptées :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE les déboursés effectués par la municipalité pour le mois de juin, sont définis comme suit :

Liste des comptes payés des mois de juin 2016	350 256,46 \$
Liste des comptes payés par Accès D Desjardins	37 652,28 \$
Liste des dépenses approuvées au 6 juin 2016	41 812,99 \$
Liste des comptes à payer	35 440,75 \$
<b>Total des déboursés des mois de juin 2016</b>	<b>465 162,48 \$</b>

---

#### **Finances au 4 juillet 2016**

---

Fonds d'administration :

Au folio 5959 à la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie :

- En placement : 2 466 477,94 \$
- Au compte courant : 1 313 125,17 \$

## Rapport des comités ad hoc

---

### Rapport du comité des ressources humaines

La directrice générale fait un compte rendu verbal des réunions du comité des ressources humaines qui ont eu lieu les 6 et 29 juin 2016 aux membres du conseil municipal.

### Rapport du comité des loisirs

Un compte rendu de la réunion du comité des loisirs qui a eu lieu le 30 mai 2016 est remis à tous les membres du conseil municipal.

### Rapport du comité culturel

Un compte rendu de la réunion du comité culturel qui a eu lieu le 22 juin 2016 est remis à tous les membres du conseil municipal.

## Dépôt de la liste des correspondances

---

La directrice générale a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Jacques au cours du mois de juin 2016.

## ADMINISTRATION

### Résolution n° 252-2016

#### Adoption du Règlement numéro 006-2016 relatif au traitement des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Jacques

---

ATTENDU QU'	un projet de règlement a été présenté au conseil relativement au traitement des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Jacques;
ATTENDU QUE	le projet de règlement numéro 006-2016 modifie l'article 4 du Règlement numéro 296-2015 adopté le 5 janvier 2015;
ATTENDU QUE	selon l'article 7 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, l'adoption du règlement doit être faite au cours d'une séance régulière du conseil et être précédée de la présentation d'un projet de règlement de la publication d'un avis public;
ATTENDU QUE	le projet de règlement a été adopté lors de la séance du 6 juin 2016;
ATTENDU QUE	l'avis public a été publié le 14 juin 2016;
ATTENDU QUE	le Règlement numéro 006-2016 abroge et remplace le Règlement 296-2015 et tout règlement adopté ultérieurement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

QU'il soit statué et ordonné par règlement de la Municipalité de Saint-Jacques portant le numéro 006-2016 ce qui suit :

ARTICLE 1	Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
ARTICLE 2	Une rémunération annuelle de 14 912 \$ est versée au maire et qu'une rémunération annuelle de 4 971 \$ est versée aux conseillers et conseillères.

- ARTICLE 3 Conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux, le Conseil verse à chacun de ses membres une allocation de dépenses égale à la moitié de leur rémunération.
- Cette allocation ne pourra toutefois excéder le maximum établi en vertu de l'article 21 de la Loi tel qu'indiqué chaque année par le ministre des Affaires municipales et publié à la Gazette officielle du Québec, sous réserve de l'application de l'article 20 de la loi.
- ARTICLE 4 Une rémunération additionnelle sera allouée à tout conseiller qui participe à un comité auquel il a été mandaté par le conseil, et dont le comité est en lien direct avec l'administration, aucun sous-comité ne sera rémunéré.
- La rémunération additionnelle est de 10 \$ pour un comité. La directrice générale fera le suivi et la comptabilisation des rémunérations additionnelles et comités. Lors de la rencontre de travail, un rapport sera remis au conseil pour assurer le suivi.
- Que l'article 3 de ce présent règlement s'applique à la rémunération additionnelle pour la présence au comité.
- À noter que les présences à la rencontre de travail et l'assemblée mensuelle ne sont pas considérées comme des rencontres de comité.
- ARTICLE 5 « Les rémunérations sont indexées à la hausse pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après l'entrée en vigueur du présent règlement.
- L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent, d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation dont les employés de la municipalité ont droit, à ce taux s'ajoute 1 % . »
- ARTICLE 6 La rémunération et l'allocation de dépenses des membres du Conseil sont versées par la Municipalité, selon les modalités que le Conseil fixe par résolution.
- ARTICLE 7 Les articles 2 et 3 ont effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- ARTICLE 8 Que le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 296-2015 et tout règlement adopté antérieurement.
- ARTICLE 9 Le présent règlement numéro 006-2016 entre en vigueur conformément à la Loi.

**Résolution n° 253-2016**

**Renouvellement de l'assurance collective le 1<sup>er</sup> juillet 2016**

---

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit renouveler le contrat d'assurance collective de ses employés;

ATTENDU QU' une proposition est déposée à la Municipalité de Saint-Jacques par Chapdelaine & associés inc.;

ATTENDU QUE l'augmentation pour la prochaine année est de 1,9 %;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition de Chapdelaine & associés inc. pour le contrat d'assurance collective des employés de la Municipalité de Saint-Jacques.

#### **Résolution n° 254-2016**

##### **Offre d'achat de madame Renée Pauzé pour le lot 4 708 970**

---

ATTENDU QU' une offre d'achat est reçue de madame Renée Pauzé pour le lot 4 708 970, situé au coin des rues Saint-Joseph et des Mésanges;

ATTENDU QUE l'offre d'achat est d'une somme de 2 159 \$ (plus taxes applicables), soit 0,85 \$ du pied carré pour un terrain dont la superficie est de 2 540 p2;

ATTENDU QUE ce terrain appartient à la Municipalité de Saint-Jacques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter l'offre d'achat du lot 4 708 970 pour une somme de 2 159 \$ (plus taxes applicables).

QUE monsieur Pierre La Salle, maire et madame Josée Favreau, directrice générale soient mandatés à signer tous les documents nécessaires pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

#### **Résolution n° 255-2016**

##### **Honoraires professionnels à Marceau Soucy Boudreau Avocats**

---

ATTENDU QUE des factures d'une somme totale de 738 \$ (plus taxes applicables) sont reçues de Marceau Soucy Boudreau Avocats pour les services rendus, à savoir :

ATTENDU QUE les factures sont:

- Facture n° 18135 : 59,35 \$\*
- Facture n° 18134 : 320,20 \$\*
- Facture n° 18133 : 323,40 \$\*
- Facture n° 18132 : 35,05 \$\*

\*Plus taxes applicables

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter les factures et de verser la somme de 738 \$ (plus taxes applicables) à Marceau Soucy Boudreau Avocats pour les services rendus.

**Résolution n° 256-2016**  
**Vente d'objets promotionnels**

---

ATTENDU QUE le service de l'accueil et de la perception reçoit de nombreuses demandes pour l'achat d'objets promotionnels à l'effigie de la municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques vend déjà quelques articles promotionnels tels que :

- Épinglette 1 \$\*
- Stylo 2 \$\*
- Carte routière 2 \$\*
- Calendrier 3 \$\*
- Bock à bière 4 \$\*
- Jeu de cartes 5 \$\*
- Chandail (style polo) 20 \$\*
- Polos de golf (nylon) 32 \$\*
- Casquettes 10 \$\*
- Chandail manche courte 15 \$\*
- Cordon pour porte-clés 3 \$\*
- Drapeau acadien
  - Grand (36 X 60) 15 \$\*
  - Moyen (12 X 18) 3 \$\*
  - Petit (6 X 9) 2 \$\*
- Drapeau de la Municipalité 25 \$\*

\*Plus taxes applicables

ATTENDU QUE cette résolution abroge la résolution numéro 244-2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de vendre à la population les objets promotionnels mentionnés dans la liste ci-dessus aux prix indiqués.

**Résolution n° 257-2016**  
**Indexation des frais de délivrance de documents**

---

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a publié un avis d'indexation modifiant les frais prévus à l'article 9 du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels;

ATTENDU QUE les frais seront modifiés et indexés en fonction de la Loi de la façon suivante :

- Rapport d'événement ou d'accident : 15,50 \$\*
- Copie du plan général des rues ou tout autre plan : 3,80 \$\*
- Copie d'un extrait du rôle d'évaluation : 0,45 \$\*/unité
- Règlement municipal : 0,38 \$\*/page  
(pour une copie de règlement, ce montant ne pouvant excéder la somme de 35 \$)
- Copie du rapport financier : 3,10 \$\*
- Copie de la liste des contribuables ou habitants : 0,01 \$\*/nom
- Copie de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum : 0,01 \$\*/nom
- Photocopie d'un document (autres) : 0,38 \$\*/page
- Page dactylographiée ou manuscrite : 3,80 \$\*/page
- Photographie 5 X 7 po.: 4,50 \$\*/unité

- Photographie 8 X 10 po.: 5,75 \$\*/unité
  - Plan : 1,75 \$\*/mètre carré
  - CD/DVD : 15 \$\*/unité
  - Étiquette autocollante 0,15 \$\*/unité
- \*Plus taxes applicables

ATTENDU QU' il y a lieu de procéder à l'annulation de la résolution numéro 201-2015, adoptée le 1<sup>er</sup> juin 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la liste des frais dans le Code municipal pour l'indexation des frais de délivrance de documents pour l'année 2016.

**Résolution n° 258-2016**

**Appui au projet « Sac de la réussite scolaire-Montcalm »**

---

ATTENDU QU' une demande est reçue de monsieur Yannick Jetté, porte-parole du projet communautaire « Sac de la réussite scolaire – Montcalm » de l'Association Carrefour Famille Montcalm;

ATTENDU QUE la réussite scolaire est très importante pour le conseil municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à la réussite scolaire dans le milieu;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire encourager l'ACFM dans leur projet par l'achat de quatre (4) sacs d'école pour une somme de 700 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de verser la somme de 700 \$ à l'Association Carrefour Famille Montcalm à titre de contribution pour l'achat de 4 sacs d'école dans le cadre du projet « Sac de la réussite scolaire –Montcalm ».

**Résolution n° 259-2016**

**Adhésion à la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm pour 2016**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire adhérer à la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm pour l'année 2016;

ATTENDU QUE la somme de la cotisation annuelle est de 125 \$ (plus taxes applicables);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adhérer à la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm et de verser la somme de 125 \$ (plus taxes applicables) pour la cotisation annuelle 2016.

**Résolution n° 260-2016**

**Participation au 3e tournoi de golf de la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm**

---

ATTENDU QUE la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm organise son 3<sup>e</sup> tournoi de golf;

ATTENDU QUE cette activité aura lieu le 8 septembre 2016;

ATTENDU QUE les profits de cette activité seront remis à l'organisme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire contribuer par l'achat d'un quatuor d'une somme de 640 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter l'inscription d'un quatuor pour le 3<sup>e</sup> tournoi de golf de la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm.

**Résolution n° 261-2016**

**Participation au tournoi de golf des Chevaliers de Colomb (Conseil 3074)**

---

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb de Saint-Jacques organisent un tournoi de golf;

ATTENDU QUE cette activité aura lieu le 9 juillet 2016;

ATTENDU QUE les profits de cette activité seront remis à l'organisme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire contribuer par l'achat d'un quatuor d'une somme de 360 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter l'inscription d'un quatuor au tournoi de golf des Chevaliers de Colomb (Conseil 3074).

**Résolution n° 262-2016**

**Appui au projet « Covoiturage Lanaudière – J'embarque! »**

---

ATTENDU QUE dans Lanaudière, 75 % de la consommation de produits pétroliers provient du secteur des transports, dont 53 % aux véhicules légers;

ATTENDU QUE dans le plan d'action régional de la réduction de la consommation de pétrole de Lanaudière, le covoiturage figure comme l'action la plus facile à implanter à court terme;

ATTENDU QUE le problème de transport dans Lanaudière représente également un enjeu social et économique, notamment pour les ménages à faible revenu;

ATTENDU QUE le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière désire déposer un projet intitulé « Covoiturage Lanaudière – J'embarque »;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques possède des stationnements publics bien identifiés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire promouvoir le covoiturage auprès de ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'appuyer le projet « Covoiturage Lanaudière – J'embarque » du Conseil régional de l'environnement de Lanaudière.

**Résolution n° 263-2016**

**Achat de bocks à bière à l'effigie de la Municipalité – Oktoberfest 2016**

---

ATTENDU QUE la Municipalité organise la 2<sup>e</sup> édition de l'oktoberfest en octobre 2016;

ATTENDU QUE la Municipalité désire offrir aux gens la possibilité d'acheter des bocks à bière à l'effigie de la Municipalité de Saint-Jacques pour l'événement;

ATTENDU QU' une proposition d'une somme de 947,77 \$ (taxes incluses) est reçue de Placements publicitaires René Patry inc. pour l'achat de 216 petits bocks à bière.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition de Placements publicitaires René Patry inc. et de procéder à l'achat de 216 bocks à bière à l'effigie de la Municipalité de Saint-Jacques à l'occasion de l'oktoberfest.

#### **Résolution n° 264-2016**

##### **Ajustement de salaire de l'employé numéro 02-0016**

---

ATTENDU QUE l'employé numéro 02-0016 occupe la fonction d'adjointe administrative depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015;

ATTENDU QUE selon le guide d'emploi des employés de la Municipalité, à la date d'embauche, l'employé est admissible à une augmentation s'il atteint les attentes et objectifs du poste;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines recommande l'augmentation de salaire de l'employé numéro 02-0016 considérant qu'elle atteint les attentes et objectifs du poste;

ATTENDU QUE l'augmentation pour l'échelle salariale est de 1,34 \$ le tout effectif au 1<sup>er</sup> juin 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation du comité des ressources humaines soit d'accorder l'augmentation de salaire de 1,34 \$ à l'employé numéro 02-0016 tel que stipulé au guide d'emploi des employés de la Municipalité de Saint-Jacques.

#### **Résolution n° 265-2016**

##### **Réorganisation aux départements de l'administration, des communications et de l'urbanisme – Embauche de madame Karine Vézina**

---

ATTENDU QUE l'employé numéro 02-0019 a quitté ses fonctions au poste d'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines ne recommande pas le remplacement de l'employé;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines recommande au conseil de fusionner la fonction des communications à un poste de préposé à l'urbanisme de façon à alléger le travail de l'inspecteur municipal en fonction;

ATTENDU QUE le poste a été affiché à l'interne;

ATTENDU QUE madame Karine Vézina est intéressée par ce poste;

ATTENDU QUE le conseil est en accord avec la recommandation du comité des ressources humaines;

ATTENDU QUE le salaire horaire sera de 16 \$ pour la période de probation;



ATTENDU QUE les attentes du conseil concernant la précision du français ont été communiquées à madame Vézina;

ATTENDU QUE le poste lui est offert à l'essai pour trois (3) mois et que par la suite, il y aura une réévaluation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'embaucher madame Karine Vézina à titre d'agente aux communications et préposée à l'urbanisme pour une période d'essai de trois (3) mois à un salaire horaire de 16 \$.

QUE la fonction soit réévaluée après trois (3) mois.

#### **Résolution n° 266-2016**

##### **Modification au guide d'emploi des employés de la Municipalité de Saint-Jacques – Postes de directrice générale et de directeur des travaux publics**

---

ATTENDU QUE la directrice générale et le directeur des travaux publics possèdent un contrat dans lequel les avantages sociaux ainsi que les conditions d'embauche sont déterminés;

ATTENDU QU' il y a lieu de retirer les deux fonctions du guide d'emploi des employés considérant que ces deux fonctions sont des postes cadres au sein de la Municipalité;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines recommande au conseil d'apporter cette modification au guide d'emploi des employés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter que les postes de directrice générale et de directeur des travaux publics soient retirés du guide d'emploi des employés de la Municipalité de Saint-Jacques.

#### **Résolution n° 267-2016**

##### **Ajustement aux contrats de la directrice générale et du directeur des travaux publics**

---

ATTENDU QUE les deux postes cadres sont des employés rémunérés à la semaine;

ATTENDU QUE dans les contrats actuels, il est mentionné que les six (6) journées de maladies sont monnayables;

ATTENDU QUE cela apporte certaines incompréhensions sur l'application de ces journées puisque les employés sont rémunérés à la semaine et non à l'heure;

ATTENDU QUE les employés cadres sont d'accord à remplacer le congé de maladie monnayable, soit 6 jours, par 5 jours de vacances supplémentaires;

ATTENDU QUE le contrat entre les parties sera modifier et signé par chacune d'elles;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines recommande au conseil d'apporter les corrections au contrat des deux employés cadres de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition du comité des ressources

humaines de modifier les contrats des employés cadres de la Municipalité de Saint-Jacques.

QUE le maire soit autorisé à signer les nouveaux contrats pour les deux employés cadres de la Municipalité de Saint-Jacques.

#### **Résolution n° 268-2016**

##### **Ordinateur de gestion de la télémétrie et mise à jour des logiciels**

---

ATTENDU QU' il y a lieu de remplacer l'ordinateur de gestion de la télémétrie et de faire la mise à jour des logiciels de ce dernier;

ATTENDU QU' il y a lieu d'effectuer un transfert budgétaire pour couvrir la dépense;

ATTENDU QUE le transfert budgétaire d'une somme de 10 500 \$ doit être fait du poste 02 92 117 840 au poste 02 32 000 526;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder au remplacement de l'ordinateur de gestion de la télémétrie et de faire la mise à jour des logiciels de ce dernier.

QU'un transfert budgétaire d'une somme de 10 500 \$ soit fait du poste 02 92 117 840 au poste 02 32 000 526 pour couvrir les dépenses.

#### **Résolution n° 269-2016**

##### **Honoraires professionnels à Beaudoin Hurens - Soutien technique pour la TECQ 3 (2014-2018) – Ajout (DA-1)**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a demandé à Beaudoin Hurens de préparer la demande à la TECQ 3 pour les années 2014-2018;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 500 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Beaudoin Hurens pour l'ajout au mandat (DA-1);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de verser la somme de 500 \$ (plus taxes applicables) à Beaudoin Hurens pour l'ajout au mandat (DA 1) dans la préparation de la demande à la TECQ 3 pour les années 2014-2018.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS (première partie)**

Le maire répond aux questions des contribuables présents.

#### **TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS ROUTIERS**

#### **Résolution n° 270-2016**

##### **Honoraires professionnels à Beaudoin Hurens – Remplacement du ponceau de la rue Sainte-Anne**

---

ATTENDU QUE les travaux de remplacement du ponceau sur la rue Sainte-Anne sont maintenant exécutés;

ATTENDU QUE les travaux sont conformes;

ATTENDU QUE les plans « tel que construit » et certificat de conformité ont été reçus à la Municipalité;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 500 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Beaudoin Hurens pour les plans « tel que construit » et certificat de conformité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de verser la somme de 500 \$ (plus taxes applicables) à Beaudoin Hurens pour les plans « tel que construit » et le certificat de conformité dans le dossier du remplacement du ponceau de la rue Sainte-Anne.

#### **Résolution n° 271-2016**

##### **Facture pour les travaux d'asphaltage à Marion Asphalte – Pièces d'asphalte**

---

ATTENDU QUE divers travaux de pièces d'asphaltes ont été réalisés sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 4 068,84 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Marion Asphalte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de verser la somme de 4 068,84 \$ (plus taxes applicables) à Marion Asphalte pour les travaux d'asphaltage.

#### **Résolution n° 272-2016**

##### **Facture pour les travaux de pavage à Marion Asphalte - Ponceau du chemin du Bas-de-l'Église Nord**

---

ATTENDU QUE des travaux urgents de remplacement du ponceau étaient nécessaires sur le ponceau du chemin du Bas-de-l'Église Nord;

ATTENDU QU' il était nécessaire de refaire le pavage du ponceau du chemin du Bas-de-l'Église Nord;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés par Marion Asphalte;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 3 710,70 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Marion Asphalte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de verser la somme de 3 710,70 \$ (plus taxes applicables) à Marion Asphalte pour les travaux de pavage du ponceau du chemin du Bas-de-l'Église Nord.

#### **Résolution n° 273-2016**

##### **Résultats des soumissions - Pavage du chemin Mireault**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit réaliser des travaux de pavage sur le chemin Mireault;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a effectué un appel d'offres sur le site SE@O;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le mercredi 29 juin 2016 à la mairie de Saint-Jacques;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Sintra inc. au coût de 152 272,60 \$ (plus taxes applicables);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accorder le mandat à Sintra inc. pour une somme de 152 272,60 \$ (plus taxes applicables) pour le pavage du chemin Mireault.

**Budget 2016**

**Résolution n° 274-2016**

**Facture à Forestier ASL – Élagage d'arbres dans les parcs sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques**

---

ATTENDU QUE	les travaux d'élagage sont exécutés;
ATTENDU QU'	une facture d'une somme de 5 817,73 \$ (incluant les taxes) est reçue de Forestier ASL;
ATTENDU QU'	la clôture du terrain de tennis a été endommagée lors des travaux;
ATTENDU QU'	une somme de 500 \$ sera retenue jusqu'à ce que ladite clôture soit réparée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de verser la somme de 5 317,73 \$ à Forestier ASL (soit 5 817,73 \$ moins la retenue de 500 \$) pour les travaux d'élagage dans les parcs sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques.

**Résolution n° 275-2016**

**Honoraires professionnels à Beaudoin Hurens - Étude préliminaire pour le projet de réfection de la rue Dupuis**

---

ATTENDU QUE	la Municipalité de Saint-Jacques désire procéder à la réfection de la rue Dupuis et de sa conception;
ATTENDU QUE	les travaux de réfection de la rue Dupuis font partie des projets prévus dans le plan d'intervention de la Municipalité;
ATTENDU QU'	une facture d'une somme de 14 000 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Beaudoin Hurens pour l'étude préliminaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de verser la somme de 14 000 \$ (plus taxes applicables) à Beaudoin Hurens pour l'étude préliminaire dans le projet de réfection de la rue Dupuis.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**Résolution n° 276-2016**

**Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection incendie avec la Municipalité de Rawdon**

---

ATTENDU QU'	une proposition d'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection incendie est reçue de la Municipalité de Rawdon;
ATTENDU QUE	la Municipalité de Saint-Jacques est intéressée à se prévaloir d'une telle entente;
ATTENDU QUE	le directeur du Service de sécurité incendie recommande de conclure cette entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection incendie entre la Municipalité de Saint-Jacques et la Municipalité de Rawdon.

QUE madame Josée Favreau, directrice générale, ainsi que monsieur Pierre La Salle, maire, soient autorisés à signer les documents pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

**Résolution n° 277-2016**

**Avis de motion**

**Règlement d'emprunt numéro 009-2016 pour pourvoir à la réfection de la caserne du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Jacques autorisant un emprunt n'excédant pas 1 182 887 \$ et prévoyant l'imposition d'une taxe spéciale pour en défrayer les coûts.**

---

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Claude Mercier, qu'il présentera à une rencontre ultérieure, un règlement pour pourvoir à la réfection de la caserne du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Jacques autorisant un emprunt n'excédant pas 1 182 887 \$ et prévoyant l'imposition d'une taxe spéciale pour en défrayer les coûts.

Une demande de dispense de lecture dudit règlement est faite et une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil lors de la présentation de cet avis de motion.

**Résolution n° 278-2016**

**Facture de la Ville de Joliette – Assistance lors de l'intervention du 31 mai 2016**

---

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie de la Ville de Joliette a été demandé en assistance le 31 mai 2016 lors de l'incendie de l'immeuble situé au 2, rue Coderre;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 716,96 \$ est reçue de la Ville de Joliette pour couvrir les frais d'assistance des pompiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de verser la somme de 716,96 \$ à la Ville de Joliette pour les frais d'assistance des pompiers lors de l'incendie du 31 mai 2016.

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**Résolution n° 279-2016**

**Honoraires professionnels à Beaudoin Hurens - Station de traitement des eaux usées volet du traitement des boues**

---

ATTENDU QU' un mandat a été donné à Beaudoin Hurens pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance dans le projet du volet du traitement des boues de la station de traitement des eaux usées;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 11 250 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Beaudoin Hurens pour le volet révision de l'étude préliminaire, la confection des plans et devis ainsi que les plans et devis pour soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de verser la somme de 11 250 \$ (plus taxes applicables) à Beaudoin Hurens pour la révision de l'étude

préliminaire, la confection des plans et devis ainsi que les plans et devis pour soumission dans le projet du volet du traitement des boues de la station de traitement des eaux usées.

#### **Résolution n° 280-2016**

##### **Proposition de services et d'honoraires professionnels – Accompagnement pour une demande de subvention – Remplacement de la conduite d'aqueduc (conduite d'amenée et du réservoir d'eau potable)**

---

ATTENDU QUE	la conduite d'aqueduc de la Municipalité de Saint-Jacques est désuète;
ATTENDU QUE	cette dernière est localisée sur des terrains privés;
ATTENDU QUE	la Municipalité désire relocaliser la conduite d'aqueduc dans l'emprise de rue lors de son remplacement;
ATTENDU QU'	une étude pour le remplacement de la conduite d'aqueduc a été effectuée;
ATTENDU QUE	la Municipalité de Saint-Jacques désire se prévaloir de subvention pour ce projet;
ATTENDU QU'	une proposition de services et d'honoraires professionnels d'une somme de 18 000 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Beaudoin Hurens pour l'accompagnement pour une demande de subvention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition de Beaudoin Hurens d'une somme de 18 000 \$ pour l'accompagnement pour une demande de subvention pour le remplacement de la conduite d'aqueduc (Réfection de la conduite d'amenée et du réservoir d'eau potable).

#### **URBANISME**

#### **Résolution n° 281-2016**

##### **Fin de l'entente avec la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé pour le Service de l'urbanisme**

---

ATTENDU QUE	la Municipalité de Saint-Jacques désire mettre fin à l'entente intervenue avec la Municipalité de Sainte-Marie Salomé pour le Service de l'urbanisme;
ATTENDU QUE	la Municipalité de Saint-Jacques ne possède plus la ressource nécessaire pour assurer l'entente, puisque l'employé a quitté ses fonctions en date du 20 juin 2016;
ATTENDU QUE	suite à des discussions entre les deux municipalités, il a été conclu de mettre fin à l'entente intervenue entre les deux municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de mettre fin à l'entente avec la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé pour le Service de l'urbanisme et cela en date du 20 juin 2016.

### **Résolution n° 282-2016**

#### **Demande de permis – Secteur PIIA – 107, rue Saint-Jacques**

---

- ATTENDU QU' une demande de permis est présentée pour des travaux urgents de réparation pour la toiture de l'immeuble situé au 107, rue Saint-Jacques;
- ATTENDU QUE l'immeuble est situé dans le secteur soumis aux critères du PIIA;
- ATTENDU QUE les travaux urgents de réparation de la toiture, soit l'installation d'une membrane élastomère, répondent aux exigences du PIIA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de délivrer un permis pour les travaux urgents de réparation de l'immeuble situé au 107, rue Saint-Jacques.

### **LOISIRS ET CULTURE**

### **Résolution n° 283-2016**

#### **Adoption d'un programme d'aide financière aux activités sportives et culturelles pour les résidents de Saint-Jacques**

---

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire se doter d'un programme d'aide financière aux activités sportives et culturelles pour ses résidents;
- ATTENDU QUE le comité des loisirs et le comité sur la politique culturelle ont préparé un programme d'aide financière;
- ATTENDU QUE le programme d'aide financière est soumis au conseil afin d'en d'accepter la mise en place;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de mettre en place un programme d'aide financière aux activités sportives et culturelles pour les résidents de Saint-Jacques.

### **Résolution n° 284-2016**

#### **Honoraires professionnels à Charland Dubé Robillard Expert-Conseil inc. – Rénovation de la Maison du folklore**

---

- ATTENDU QUE des travaux de rénovation sont nécessaires à la Maison du folklore;
- ATTENDU QU' une la facture d'une somme de 7 000 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Charland Dubé Robillard Expert-Conseil inc. pour le volet de l'ingénierie;
- ATTENDU QUE cette somme représente l'estimation préliminaire, budgétaire, plans et devis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de verser la somme de 7 000 \$ (plus taxes applicables) à Charland Dubé Robillard Expert-Conseil inc. pour l'estimation préliminaire budgétaire, plans et devis dans le projet de rénovation de la Maison du folklore.

## **Résolution n° 285-2016**

### **Adoption de la politique culturelle**

---

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques souhaite investir dans le développement de la culture sous toutes ses formes dans son milieu;
- ATTENDU QUE le Symposium des arts en 2015, axé sur la sculpture nous a amené à penser que notre population est favorable à ce genre d'événement;
- ATTENDU QUE la Municipalité a pour but de continuer à offrir des activités intéressantes en ligne avec les intérêts immédiats de sa population;
- ATTENDU QU'» une municipalité doit détenir une telle politique pour avoir accès à des subventions gouvernementales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adopter une politique culturelle de la Municipalité de Saint-Jacques, ladite politique faisant partie intégrante de la présente résolution.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS (deuxième partie)**

Le maire répond aux questions des contribuables présents.

## **Résolution n° 286-2016**

### **Ajournement de la séance**

---

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'ajourner la séance au lundi 25 juillet 2016 à 18 h 30.

Josée Favreau, g.m.a.  
Directrice générale

Pierre La Salle  
Maire